

Statistique des transports de marchandises et de passagers par mer

1994/0159(CNS) - 23/11/1994 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité économique et social est convaincu que la Commission doit disposer de statistiques précises et comparables pour s'acquitter de ses missions dans le domaine de la politique maritime communautaire. La mise en oeuvre de la présente directive y pourvoit et celle-ci est dès lors accueillie favorablement.